

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes Florence RIGAUD, Mme BRAUD Anne et LITWINSKI Maëlle.

Absentes : Mme MOREL Sabine.

Secrétaire de Séance : Mme LITWINSKI Maëlle.

Objet – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 10 février 2020.

Délibération 2020/019

Objet – **CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE COMMUNALE – DEMANDE D'INTERVENTION EN PRÉEMPTION DE LA SAFER.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été informé de la signature d'un compromis de vente concernant les parcelles cadastrées section ZB n°131 et 154 d'une surface total de 6,0127ha au prix moyen de 4 490 € par hectare. Compte-tenu des projets de la commune pouvant nécessiter la réalisation d'une réserve foncière tels que le déplacement du supermarché, la création d'une liaison douce entre Mernel et Val d'Anast ou encore les projets de création de lotissements prévus au futur Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire propose de demander à la SAFER de préempter en son nom pour l'acquisition de ce terrain. En raison du prix très nettement au-dessus du marché, il précise que la SAFER doit intervenir en révision de prix afin de maîtriser le prix du foncier sur le territoire. Il indique que le prix d'achat du terrain sera fixé à 20 000 euros auxquels il faudra ajouter des frais liés aux procédures de préemption et aux actes notariés portant le coût à un montant total estimé de 26 351,77 euros pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE à la SAFER de préempter les parcelles cadastrées section ZB n°131 et 154 pour créer une réserve foncière communale destinée à compenser les futures acquisitions de terres agricoles nécessaires à la réalisation de projets communaux tels que le déplacement du supermarché, la création d'une liaison douce entre Mernel et Val d'Anast ou encore les projets de création de lotissements prévus au futur Plan Local d'Urbanisme.

DEMANDE à la SAFER de préempter ces parcelles en révision de prix afin de maîtriser le prix du foncier sur le territoire communal dans les conditions énoncées ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2020/020

Objet – DÉPLACEMENT DU LIEU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur Inizan indique que les travaux de la maison des associations sont en cours d'achèvement et que le bâtiment sera bientôt livré. Il précise que ce nouvel équipement sera pleinement accessible à tous et qu'il disposera d'une salle de réunion adaptée à la tenue des réunions du Conseil Municipal au rez-de-chaussée. Compte-tenu du fait que la mairie n'est pas accessible à tous et que les travaux qui doivent rendre le bâtiment conforme aux normes en vigueur ne seront pas réalisés avant plusieurs mois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser les réunions du Conseil Municipal dans la salle du rez-de-chaussée de la maison des associations à compter du 15 mars 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier le lieu de réunion du Conseil Municipal et de le déplacer, hors de la mairie, dans la salle du rez-de-chaussée de la maison des associations à compter du 15 mars 2020.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

Séance levée à 22h20